



STRATÉGIE NATIONALE DU PROGRAMME DE MICROFINANCEMENT AU TITRE DE LA HUITIÈME PHASE OPÉRATIONNELLE (OP8)

COMORES 2024-2028



LISTE DES SIGLES

AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AMCC	Alliance mondiale contre le changement climatique+
APs	Aires Protégées
APAC	Aire du Patrimoine Autochtone Communautaire
BM	Banque Mondiale
CCI	Comité Consultatif Insulaire
CDT	Collectivités Territoriales Décentralisées
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore Sauvages menacées d'extinction
CPD	Document du programme Pays
CPMT	Central Programme Management Team
CN	Coordonnateur National
CNP	Comité National de Pilotage
DSRP	Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
FEM	Fond pour l'Environnement Mondial
GEF	Global Environment Facility
LD	Land Dégradation (Dégradation des Sols)
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP4	Phase Opérationnelle 4
OP5	Phase Opérationnelle 5
OSC	Organisation de la Société Civile
PMF	Programme de Micro-Financement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SCA2D	Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable
SGP	Small Grant Programme
SIG	Système d'Information Géographique
STAR	System Transparency Allocation Resource (Système Transparent d'Allocations de Ressources)
UE	Union Européenne
UNFCCC	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
UNOPS	United Nations Office of Project Services (Bureau de Nations unies pour les services d'appui aux projets)

Table de matières

LISTE DES SIGLES.....	2
1. INTRODUCTION.....	4
2. RÉSUMÉ DU PROGRAMME NATIONAL : PRINCIPAUX RESULTATS ET REALISATIONS	5
3. PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE	6
3.1 Alignement avec les priorités nationales	6
3.2 Lacunes et possibilités	7
3.3 Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP8	8
4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP8	11
4.1 Octroi de subventions dans les paysages terrestres marins prioritaires	11
4.2 Plateformes de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé	14
4.3 Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	15
4.4 Gestion des connaissances	16
5. PLAN DE COMMUNICATION	17
6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT	18
7. OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT	19
8. PLAN DE GESTION DES RISQUES	20
9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	21
9.1 Approches de suivi aux niveaux des projets et du pays	22
9.2 Cadre de résultats de la SNP	25
10. APPROBATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE.....	28
ANNEXES N°1 : Paysages terrestres et marin retenus dans l'OP8	29
Annexe 2 : Sites retenue (paysage terrestre ou marin et APACs)	42
Annexe 3 : Critères qui seront tenus en compte pour le financement des projets pour OP7	43
Annexe 4 : Normes générales de fonctionnement du Comité National de Pilotage (CNP)	45

Ressources financières de l'OP8 - Programme national du PMF (estimées en dollars des États-Unis (USD))

Total des subventions du PMF à ce jour depuis le début du programme national 2007	3 660 427USD
Fonds de base du FEM de l'OP8	500 000 USD
Fonds STAR FEM de l'OP8	800 000 USD
Autres fonds (PNUD)	200 000 USD
Autres fonds (attendus/à mobiliser)	USD

1. INTRODUCTION

La 8^{ème} phase opérationnelle du Programme de Microfinancements (OP8 du PMF) s'appuie sur 30 ans d'expérience satisfaisante en matière d'autonomisation des organisations locales de la société civile (OSC) et des organisations communautaires de base (OCB), dans la conception et la conduite d'initiatives communautaires qui ont amélioré le bien-être des ménages, renforcé la sensibilisation et la résilience face aux menaces environnementales, et généré des retombées pour l'environnement mondial. Avec l'intensification des pressions liées au développement économique dans de nombreuses régions du monde en développement et l'augmentation des inégalités qui en découle, les communautés locales, en particulier les groupes vulnérables et défavorisés, sont de plus en plus marginalisées et incapables de faire face aux menaces liées à la dégradation des écosystèmes, à la perte de biodiversité et au changement climatique. Les enseignements tirés et l'expérience acquise au cours des phases opérationnelles précédentes du PMF ont démontré que les approches intégrées et axées sur les paysages terrestres et marins permettent de mobiliser efficacement la collaboration de multiples parties prenantes, de relier les OSC/OCB locales à des partenaires habilitants et d'obtenir des résultats mutuellement favorables en matière de moyens de subsistance et d'environnement à grande échelle.

L'OP8 du PMF vise à faire participer les OSC/OCB locales dans les approches des paysages terrestres et marins à travers le monde, en leur fournissant un accès aux connaissances et à l'information, en les renforçant par l'apprentissage par la pratique, le développement des compétences et en fournissant une assistance technique et des subventions pour les interventions qui améliorent le bien-être et les conditions socio-économiques et génèrent des effets positifs sur l'environnement mondial.

Les objectifs de l'OP8 reflètent les principales caractéristiques du Programme de Microfinancements 2.0 du FEM, notamment de nouvelles approches pour soutenir les jeunes, les femmes et les peuples autochtones, l'établissement de liens avec des mécanismes complémentaires tels que l'Initiative de Microfinances et le Challenge Programme des OSC, la coopération avec les Agences du FEM et l'exploitation des possibilités offertes par les stratégies du FEM, y compris la mise en œuvre des Programmes intégrés du FEM-7. En outre, l'OP8 facilitera les possibilités d'innovation et de transposition à plus grande échelle, catalysera les alliances multipartites pour tester de nouvelles approches par l'intermédiaire des OSC, et exploitera ses plateformes de dialogue pour obtenir un plus grand impact. L'OP8 s'alignera également avec le Plan stratégique du PNUD (2022-2025) et y contribuera.

2. RÉSUMÉ DU PROGRAMME NATIONAL : principaux résultats et réalisations

Le Programme de Micro-financements du Fonds pour l'Environnement Mondial PMF/PNUD/FEM vise à consolider les initiatives et les actions communautaires contribuant à la création de bénéfices environnementaux globaux et la sauvegarde de l'environnement mondial à travers des solutions communautaires et locales qui complètent et ajoutent de la valeur à l'action nationale. Ceci permettra ainsi de contribuer au respect des engagements du pays en vertu des conventions internationales relatives à la diversité biologique, les changements climatiques, la protection des eaux internationales, et d'autres domaines thématiques en relation directe avec les domaines précités, notamment la déforestation, la dégradation des sols et la désertification

Aux Comores, le Programme PMF/PNUD/FEM a soutenu 111 projets communautaires dès son éligibilité au SGP en 2007 jusqu'à sa septième phase opérationnelle (OP7). Ces projets communautaires se sont localisés dans les zones de concentration géographiques marine et terrestre retenues par le gouvernement comorien comme aires protégées dont deux dans chacune des trois îles (Ngazidja, Mwali et Ndzuani). Le montant total des subventions est de l'ordre de 3 660 427USD avec un cofinancement de 4 337 757USD depuis les phases Opérationnelles OP3 à OP7 du GEF.

La répartition par domaine focal est plus déterminante avec 50% pour la biodiversité, suivi d'une parité de 25% sur les changements climatiques et la gestion durable des sols.

Le programme a permis entre autre de consolider les acquis et le processus de création des aires protégées aux Comores, de renforcer le réseau d'aires protégées par le développement des capacités individuelles et par le financement des activités de substitution en lien avec la conservation des écosystèmes marins et terrestres dans le Parc National de Mohéli (PNM) et 5 autres parcs nationaux nouvellement créés : Le parc national Karthala ; Le parc national Coelacanthé ; Le parc national Mitsamiouli–Ndroudé ; Le parc national Shissiwani ; Le parc national Mont Ntringui ; et la mise en place de la réserve de biosphère de l'île de Mohéli ;

Dans cette phase opérationnelle (OP8), le PMF adoptera une approche stratégie misant sur les synergies et complémentarités avec les partenaires techniques et financiers mais aussi en s'appuyant des opportunités pour la mise à l'échelle en vue d'atteindre un plus grand impact et une meilleure visibilité de nos actions. Cette approche, promeut des actions liées à la gestion communautaire des ressources naturelles, en visant un équilibre entre conservation et utilisation des ressources pour un développement durable.

Ces projets ont apporté une contribution significative dans la conservation de la biodiversité, le développement des moyens de subsistance durables et la résilience au changement climatique, des territoires et régions conservées surtout par les communautés locales riveraines des AP et les autres acteurs clés à travers l'amélioration des capacités de toutes les parties engagées cibles

Durant la phase précédente OP7, les initiatives locales ont impliqué trente (30) OSC et OCBs pour renforcer leurs capacités, promouvoir des activités économiques durables et améliorer la résilience communautaire face aux changements climatiques, conduisant ainsi à une amélioration des revenus des ménages grâce à la mise en place d'activités génératrices de revenus (AGR) et la diversification des cultures ou la valorisation des produits locaux qui ont permis de stabiliser et d'augmenter les revenus des familles rurales dans les domaines comme l'agriculture durable, la pêche responsable, et l'écotourisme.

Les bonnes pratiques, comme l'agriculture biologique, la gestion durable des ressources naturelles, ou les techniques de conservation des sols, ont été reproduites dans plusieurs communautés, souvent grâce à un effet de démonstration. Par exemple le développement des projets pépinières communautaires pour la production de plants fruitiers, forestiers et bananiers dans les Aires Protégées ont significativement renforcé la résilience communautaire, la sensibilisation l'amélioration des revenus, la protection des écosystèmes

locaux, avec une gouvernance participative et inclusive, permettant aux femmes et aux jeunes de jouer un rôle clé dans ce domaine. De même la sélection des espèces endémiques et résistantes et d'autres ayant des valeurs écologiques, économiques et culturelles, comme les plantes fruitières ou les arbres forestiers indigènes.

Quant aux projets de valorisation écotouristique par la conservation des plages, tortues et Livingstone aux Comores, les bonnes pratiques se reposent sur l'établissement des partenariats avec des opérateurs et agences de voyages écotouristiques pour attirer des visiteurs intéressés par des expériences de tourisme responsable mais aussi la promotion de l'écotourisme durable par l'aménagement des infrastructures légères et respectueuses de l'environnement comme des sentiers balisés, des plateformes d'observation ou des petites auberges écologiques pour accueillir les visiteurs.

Quant aux leçons apprises nous pouvons noter entre autres :

- ✚ Le partenariat OCBs et Opérateurs touristiques a permis de mettre en place des mécanismes de surveillance modernes comme les drones et les caméras couplés avec les patrouilles communautaires pour protéger les espèces comme les tortues et le Livingstone.
- ✚ La diversification des activités touristiques par les offres écotouristiques (randonnées, visites culturelles) couplé avec les observations des tortues ou des chauves-souris le nettoyage des plages aide à maintenir l'intérêt des visiteurs tout au long de l'année
- ✚ L'implication des communautés locales dès le début des projets est cruciale pour assurer l'appropriation des initiatives et la durabilité des résultats. Le renforcement des capacités locales a été identifié comme un élément clé du succès.

Les projets réussis sont ceux qui ont su s'adapter aux réalités locales, tant au niveau des pratiques culturelles que des conditions environnementales. Par exemple, la prise en compte des cycles climatiques locaux est essentielle pour les projets agricoles.

Ces éléments montrent comment le programme SGP Comores ont pu tirer parti de projets de développement pour améliorer les conditions socio-économiques et environnementales, tout en apprenant et en intégrant des pratiques qui favorisent le développement durable à long terme dans les Aires protégées (APs)

3. PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

3.1 Alignement avec les priorités nationales

Tableau 1. Liste des conventions pertinentes et plans ou programmes nationaux/régionaux

Conventions + cadres de planification nationaux	Date de ratification / d'achèvement
Dialogues nationales FEM-8	
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) Cadre mondial pour la biodiversité (CMB)	Date de ratification : 1994 ; Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique 2006, Réactualisée en 2015
Stratégie et Plan d'action nationaux pour la biodiversité de la CDB (SPANB)	Adoption en 2000, Révisée en 2016 en intégrant les objectifs mondiaux de biodiversité pour 2020, tels que les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA)	Protocole signé en 2012, adopté par les 2 conseils et publié dans le bulletin officiel le 4 juillet 2013.

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	Date de ratification 1994
Communications nationales à la CCNUCC	3ème Communication : soumise et validé en 2019
Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) de la CCNUCC	Soumission et validation en 2015
Plans d'action nationaux d'adaptation (PANA) de la CCNUCC	Politique, stratégie et plan d'action sur le changement climatique en 2015 PANA élaborer en 2006
Contributions déterminées au niveau national (CDN) pour l'Accord de Paris	CDN soumis en 2016 pour l'Accord de Paris . Et révisé en octobre 2021
Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)	Date de ratification :1998 ; Etude et diagnostic des phénomènes pouvant induire la sécheresse.
Programmes d'action nationaux (PAN) de la CNULCD	Date de ratification : 6 octobre 1994, finalisé et adopté en 2000
Convention de Stockholm (CS) sur les polluants organiques persistants (POP)	Date de ratification : 2006
Plan national de mise en œuvre (PNMO) de la CS	Les Comores ont élaboré le Plan national de mise en œuvre des POPS avec le financement du FEM 2008.
Convention de Minamata (CM) sur le mercure	Signature de la convention de Minamata le 06 juin 2014. La ratification est en cours de préparation. Un inventaire des utilisations et des rejets de mercure au niveau national est en cours
Objectifs de développement durable (ODD) - Agenda 2030 de l'ONU	Adoption le 25 septembre 2015
Examens nationaux volontaires (ENV) pour les ODD des Nations Unies	Examen national volontaire (VNR) en 2018
Programmes d'action stratégique (PAS) pour les eaux internationales (IW) partagées	NA
Autres (liste) le cas échéant	

3.2 Lacunes et possibilités

L'Union des Comores, à l'instar des autres Petits États Insulaires en Développement (PEID), fait face à une forte vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Bien que non émettrice majeure de gaz à effet de serre (GES), elle s'est engagée dans des efforts de développement durable et de résilience climatique. Cependant, des lacunes persistent dans la mise en œuvre des conventions environnementales, mais aussi des opportunités pouvant être exploitées pour promouvoir la participation des communautés et des organisations de la société civile (OSC).

1. Les institutions locales manquent de ressources humaines qualifiées et de capacités techniques nécessaires pour assurer la mise en œuvre efficace des politiques environnementales.
2. Les communautés locales, mal informées et peu engagées dans les initiatives environnementales, participent faiblement, limitant ainsi la réussite des projets.
3. L'absence de coordination efficace entre les acteurs (OSC, OCB et autorités locales) conduit à une duplication des efforts et à une faible efficacité globale des actions.
4. La dépendance des projets aux financements bilatéraux ou multilatéraux, souvent non alignés sur les priorités nationales, freine leur mise en œuvre.

5. Le manque de systèmes de suivi et d'évaluation solides limite la mesure de l'impact des projets et la révision des stratégies en conséquence.

Malgré ces lacunes, des opportunités stratégiques existent pour assurer la pleine participation des communautés et des OSC :

- L'investissement dans la formation des cadres et des techniciens locaux permettrait de mieux gérer les projets environnementaux et de garantir leur durabilité.
- Des campagnes de sensibilisation ciblées peuvent renforcer la participation communautaire, augmentant l'adhésion aux initiatives et maximisant l'impact des projets.
- La création de plateformes de dialogue entre OSC, autorités locales et bailleurs de fonds faciliterait l'harmonisation des interventions et l'optimisation des ressources.
- Mise en place d'un système de suivi et de gestion des données : La collecte et la gestion de données de qualité permettraient une meilleure évaluation des projets, assurant ainsi leur efficacité et l'adaptation des stratégies en temps réel.

L'Union des Comores doit relever plusieurs défis, mais elle dispose d'opportunités considérables pour renforcer la mise en œuvre de ses engagements climatiques. Le renforcement de la participation des communautés et des OSC est crucial. En surmontant les faiblesses identifiées, les Comores pourront non seulement atteindre leurs objectifs de réduction des émissions de GES (réduction de 84 % d'ici 2030) mais aussi bâtir un modèle de développement résilient et inclusif

3.3 Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP8

Tableau 2. Alignement du programme national du PMF sur les initiatives stratégiques du PMF/OP8 et les priorités/projets/programmes nationaux

Initiatives stratégiques du PMF/OP8 au niveau mondial	Priorités du programme national du PMF/OP8	Complémentarité du programme national du PMF avec le FEM, le PNUD et d'autres projets et programmes
Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés		
Améliorer l'efficacité de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes par le biais de systèmes de gouvernance équitables en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales	Établissement de Zones de Conservation : • Développer des aires protégées gérées par les communautés locales, avec des mécanismes de gouvernance participative. • Corridors Écologiques pour relier les zones de biodiversité clé, facilitant ainsi la migration des espèces et la préservation des écosystèmes. • Inventaires de la Biodiversité pour identifier les espèces endémiques et les habitats critiques. • Mettre en place des programmes de suivi écologique pour surveiller l'état des écosystèmes et l'impact des interventions.	Les grands projets PNUD sur l'adaptation aux CC et sur la biodiversité offrent un cadre d'appui technique et institutionnel, tandis que le PMF continuera à financer des activités pilotes concrètes sur le terrain. Le PNUD facilite l'intégration des actions du PMF dans les politiques publiques et les cadres régionaux tout en renforçant les capacités et en facilitant la contribution des acteurs communautaires dans la gestion des ressources naturelles. Développement de partenariats innovants et facilitation de l'accès aux financements à travers la promotion de démarches multi-partenariales et en valorisant le rôle des collectivités locales, du secteur privé et de la société civile, Cette complémentarité se concrétisera à travers la consolidation des acquis de projets achevés ou dans la mise en œuvre de projets
Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, notamment la promotion	• Aquaculture Durable : Encourager l'aquaculture durable, en particulier pour les espèces non carnivores, afin de réduire la pression sur les stocks sauvages.	

de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.)	• Agroforesterie : Promouvoir l'agroforesterie pour protéger les sols, conserver l'eau et maintenir la biodiversité tout en produisant des cultures rentables. • Promotion des pratiques agricoles biologiques innovantes pour réduire l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques qui peuvent nuire à la biodiversité. • Promotion de l'utilisation de matériaux de construction durables et de techniques écologiques dans les projets d'infrastructure communautaire et ou écotouristique.	en cours en partenariat avec le PNUD et les autres partenaires au développement Autres projets et programmes connexes pour d'autres partenaires UE sur GIZ, les ONGs internationales et partenaires bilatéraux tels que Le WWF et BirdLife International sur la Conservation des espèces endémiques et lutte contre les espèces envahissantes, notamment dans les forêts humides et les zones côtières. IUCN joue l'assistance technique pour l'élaboration des plans de gestion du Parc Marin de Mohéli. La Commission de l'océan Indien (COI) : Projets régionaux sur la biodiversité et la pêche durable. la restauration des mangroves et la conservation marine.
Renforcer les actions menées par les communautés pour la protection des espèces menacées.	• Restauration des écosystèmes dégradés : Lancer des projets de restauration des habitats essentiels pour les espèces menacées, tels que les mangroves, les forêts et les récifs coralliens. • Protection des sites de nidification pour les tortues marines et les zones de reproduction pour les oiseaux endémiques, en impliquant activement les communautés locales. • Réintroduction d'espèces locales dans des habitats restaurés en s'assurant que les communautés locales participent à ces efforts.	
Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire		
Accroître l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables (montagnes, écosystèmes insulaires, etc.).	• Introduction de techniques d'agriculture résiliente au climat par l'adoption de cultures résistantes à la sécheresse, l'agroforesterie, et l'irrigation goutte-à-goutte pour accroître l'efficacité de l'eau et la productivité agricole dans les zones vulnérables. • Soutien à l'agriculture biologique pour réduire l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques, tout en préservant les sols et la biodiversité. • Valorisation des produits locaux par la transformation agroalimentaire pour ajouter de la valeur aux produits agricoles locaux (comme les épices, les fruits tropicaux) et créer des opportunités économiques pour les agriculteurs. • Promotion de l'aquaculture et de la pêche durable en adoptant des systèmes d'aquaculture durable, • Renforcement de la gestion communautaire des pêcheries pour assurer une exploitation durable des ressources marines, avec une attention particulière aux écosystèmes côtiers vulnérables. • Diversification des cultures pour améliorer la résilience des communautés face aux chocs climatiques et économiques, tout en réduisant la dépendance à une seule culture ou source de revenu.	Le PMF s'aligne souvent avec des initiatives nationales et internationales en agriculture, pêche durable et sécurité alimentaire. Il s'agit entre autres : i) Projets du PNUD sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance résilients qui améliorent la gestion des terres agricoles, l'utilisation durable des ressources hydriques et sur l'économie Bleue ii) La FAO sur l'agriculture intelligente face au climat (CSA) pour soutenir la transition vers des systèmes agricoles résilients au climat. iii) Banque Mondiale et Fonds International de Développement Agricole (FIDA) sur les projets de résilience rurale et l'amélioration des chaînes de valeur agricoles. iv) Programmes bilatéraux sur l'agriculture durable : Soutenus par des partenaires comme l'Union Européenne, USAID, qui mettent l'accent sur la durabilité agricole et la sécurité alimentaire.
Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence	• Encouragement de l'économie verte : par le soutien des projets favorisant une transition vers des activités économiques écologiquement durables, comme l'agriculture biologique, la pêche durable, l'agroforesterie, et les énergies renouvelables.	

	Diversification économique par la création d'opportunités économiques diversifiées en encourageant des activités économiques nouvelles et innovantes dans des secteurs comme l'écotourisme, les marchés de carbone, l'artisanat écologique et les services environnementaux, afin de réduire la dépendance à une seule activité économique (comme l'agriculture traditionnelle).	
Éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées.	- Création de plans de gestion forestière : Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion forestière durable pour les zones à risque, en collaboration avec les communautés locales, pour réguler l'exploitation des ressources forestières. - Restauration des terres écosystèmes dégradés : Reboisement et Agroforesterie : Lancer des campagnes de reboisement avec des espèces indigènes et des programmes d'agroforesterie pour restaurer les terres dégradées tout en offrant des moyens de subsistance aux populations locales.	
Co-avantages de l'accès à des sources d'énergie à faible teneur en carbone Soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des CDN		
Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance.	- Installation de systèmes solaires photovoltaïques : Déployer des systèmes solaires photovoltaïques et des minicentrales éoliennes pour l'électrification des zones rurales et isolées, où l'accès à l'électricité est limité ou inexistant ainsi que la promotion des cuisinières solaires et économes - Production de Biogaz à partir de Déchets Organiques : Mettre en place des installations de biogaz dans les zones rurales, utilisant des déchets agricoles et domestiques pour produire de l'énergie, réduisant ainsi la dépendance au bois et au charbon de bois tout en créant des opportunités d'emploi local.	Aux Comores, ce programme soutient des actions qui contribuent à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) grâce à la promotion des énergies renouvelables et des services énergétiques adaptés. Ces actions s'intègrent dans des cadres plus larges financés par le FEM, le PNUD et d'autres partenaires, offrant ainsi des co-avantages socio-économiques et environnementaux. Le PNUD appuie des initiatives solaires via le financement USAID en milieu urbain et les CRDE, mais également via son programme régional sur le mix énergétique du MINIGRID
Promouvoir les besoins en services énergétiques hors réseau dans les zones rurales et urbaines.	- Installer des kits solaires pour les ménages et des systèmes plus grands pour les écoles, les centres de santé et les petites entreprises non desservies. - Installer des digesteurs de biogaz dans les fermes et les communautés pour produire de l'énergie et des fertilisants. - Convertir les déchets organiques en énergie pour les foyers et les communautés rurales. - Réduction de la dépendance au bois de chauffage en introduisant des solutions de cuisson à faible impact.	
Renforcer l'inclusion sociale		
Promouvoir des initiatives ciblées et inclusives et intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets. (p. ex. femmes/filles, etc..)	- Encourager la création d'entreprises sociales et de coopératives agricoles, artisanales, et de services dirigées par des femmes et des jeunes pour favoriser l'inclusion économique. - Favoriser la participation des groupes marginalisés aux processus de décision locaux et nationaux	

Gestion des connaissances (GC) (obligatoire)		
Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités.	- Mise en place de plateformes numériques en ligne pour le partage de connaissances pour documenter et diffuser les leçons apprises des projets. - Organisation d'ateliers de capitalisation et d'échanges d'expériences avec des réalisations de supports comme des vidéos documentaires sur les projets - Documenter visuellement les projets pour mieux capturer les leçons apprises et les diffuser au sein des communautés. - Publication de bulletins et de rapports sur les leçons tirées des projets - Création d'un réseau de praticiens pour le partage des bonnes pratiques	
Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques.	- Programme d'échanges techniques avec les pays africains et insulaires pour faciliter l'échange de technologies et de savoir-faire avec des pays - Adhésion dans la plateforme régionale d'échange de bonnes pratiques sur les réussites et les technologies adaptées aux contextes insulaires.	
Gestion, suivi et évaluation des résultats (obligatoire)		
Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programme et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs.	- Renforcement des capacités en S&E en formant les acteurs locaux (municipalités, ONG, communautés) aux méthodes de S&E participatives). - Mise place d'un système de collecte de données participatif en temps réel impliquant les communautés dans la fourniture d'informations pour le S&E. - Organisation de forums de feedback communautaires pour fournir des retours réguliers sur les progrès des projets et sur les décisions prises. - Développement d'outils numériques pour le suivi et évaluation participative (applications mobiles, plateformes web) pour faciliter le S&E participatif.	

4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP8

4.1 Octroi de subventions dans les paysages terrestres marins prioritaires

a) Procédé de sélection des paysages terrestres et marins prioritaires

Le développement des approches « paysages terrestres et marins » dans une vision intégrée de durabilité territoriale constitue le fil conducteur de la mise en œuvre du PMF/FEM durant l'OP7 et OP8 au sein du pays. De telles approches testées ont permis d'atteindre un plus grand impact stratégique à l'échelle des « paysages retenus » et de générer des opportunités pour la mise à l'échelle à travers le regroupement de petits projets dans l'espace et autour d'un objectif commun mais aussi la mise en synergie des programmes et projets dans les mêmes paysages

La démarche méthodologique retenue pour OP8 repose sur l'identification et la priorisation des cibles de conservation stratégiques et de ses écosystèmes à travers une approche de conservation de la biodiversité fondée sur le paysage. Cette approche a permis d'identifier les cibles prioritaires de conservation avec leur habitat en vue d'élargir les espaces de préservation et de gestion durable de la biodiversité pour intégrer, outre les espaces naturels, tous les espaces où s'opèrent l'interaction activités humaines-biodiversité (agrosystèmes, les villes, zone littorale, etc.).

La même démarche a été adoptée pour la sélection des paysages d'intervention du programme qui, à la fois scientifique et raisonnée, a tenu compte des principales recommandations d'observer l'objectivité, la transparence, et la pleine participation des parties prenantes. Le processus de sélection a en effet pris en compte les éléments suivants : (i) la sensibilisation et le développement des capacités des acteurs et des parties prenantes relatives à l'OP8 et ses initiatives stratégiques ; (ii) Les consultations multi-acteurs en atelier à la fois insulaire et national regroupant les personnes ressources des différents programme et projets en cours, le Comité National de Pilotage (CNP), les personnes ressources de l'Université des Comores, les partenaires institutionnels, la société civile, le PNUD et agences partenaires.

Cette approche de sélection des paysages terrestres/marines par le PMF/FEM dans le processus d'élaboration de la CPS/OP8 constitue une innovation en termes de processus participatif couplé avec une démarche scientifique et un alignement aux documents stratégiques de référence pour le pays tel que le Plan Comores émergentes (PCE) et aux Objectifs Développement Durable des Nations Unies (ODD). Il a permis également aux acteurs de s'approprier de la démarche.

Le processus de consultation multi-acteurs a permis de parvenir à un large consensus sur l'approche du programme de pays durant cette nouvelle phase OP8. L'approche de paysage terrestre et marin intégrée à la priorisation des cibles de conservation a été adoptée à l'unanimité de manière que certains partenaires institutionnels se proposent de contribuer à sa généralisation sur la base des enseignements tirés de l'expérience sur les sites sélectionnés pour l'OP6 et OP7.

a1. Méthodologie de priorisation des cibles de conservation

La méthodologie utilisée pour prioriser les cibles de conservation découle d'un outil développé par la chaire en Éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) pour analyser les projets de développement durable. C'est cette même méthodologie qui a été appliquée pour la phase OP6 et OP7. À cet effet, les participants aux ateliers ont été appelés à prioriser les cibles de conservation par un exercice de pondération sur la base des objectifs assignés au SGP et aux priorités nationales. Pour ce faire, ils devaient répondre aux deux questions suivantes :

- Cette cible est-elle indispensable, nécessaire ou souhaitable ?
- Nommer trois raisons qui justifient votre pondération

Les valeurs numériques de 1 à 3 sont utilisées pour déterminer l'importance à accorder à chaque cible.

- 1) Cible **souhaitable** : la prise en compte de cette cible n'est pas jugée importante, ou elle est non prioritaire par rapport aux objectifs SGP et aux priorités nationales ;
- 2) Cible **nécessaire** : cette cible est importante mais ne figure pas parmi les priorités immédiates aux objectifs SGP et aux priorités nationales ;
- 3) Cible **indispensable** : cette cible est importante et figure parmi les priorités immédiates. Il est jugé indispensable aux objectifs SGP et aux priorités nationales

a2. Sélection des paysages

La sélection des paysages terrestres/marins ont été par les participants à l'atelier national sur la base des critères ci-dessous en combinant avec les caractéristiques environnementales, socioéconomiques et les capacités des parties prenantes retenues dans les guidelines du CPS :

- 1) La reconnaissance mondiale de l'importance vitale des écosystèmes retenus (un site naturel du patrimoine mondial, aire protégée et/ou une réserve de biosphère et/ou un site Ramsar et la manifestation claire que le gouvernement approuve l'existence de ce site et sa désignation) ;
- 2) L'existence au niveau du site d'une bonne dynamique Communautaire est privilégiée dans ce cadre particulièrement les zones où le programme a déjà intervenu et où il a la possibilité de consolider et de capitaliser sur les acquis en terme de « capacités » des OSC et des OCB pour un changement d'échelle et ce avec des ONG partenaires et des organisations communautaires appropriées qui présentent des bonnes chances de pouvoir prolonger les efforts de conservation planifiés et en cours ;
- 3) Un désir clairement exprimé en faveur du projet de la part du gouvernement, des ONG, des organisations communautaires et des autres parties prenantes essentielles ;
- 4) Un fort potentiel pour un travail complémentaire avec d'autres donateurs, y compris pour le cofinancement de projets ;
- 5) L'existence au niveau du site d'un écosystème naturel, porteur de valeur significative, de biodiversité, de bénéfices écologiques et de valeurs culturelles volontairement conservées par les populations locales et qui peut faire l'objet d'une intervention dans le cadre de l'initiative APAC.
- 6) L'existence d'une dynamique catalyseur sur le territoire, comme un schéma ou un plan local ou régional d'aménagement ou de développement durable permettant de situer le projet dans une démarche globale intégrée.

Les valeurs numérales de 1 à 3 ont été utilisées pour déterminer l'importance à accorder à chaque site.

- 1) Site souhaitable : ce site répond 0 à 1 des critères attribués ;
- 2) Site **nécessaire** : ce site répond 2 à 3 des critères attribués ;
- 3) Site **indispensable** : répond 4 à 5 des critères attribués.

b) Paysages terrestres et marins choisis pour l'OP8

voir annexe : description des sites

c) Initiatives stratégiques de l'OP8 dans les paysages terrestres et marins

Les Initiatives stratégiques retenues dans les aires protégées (AP) des Comores ont pour objectif de synchroniser les efforts pour une conservation efficace, durable et adaptée aux enjeux locaux et globaux. Il s'agit de :

- Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés
- Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire
- Co-avantages de l'accès à des sources d'énergie à faible teneur en carbone

d) Octroi de subventions en dehors des paysages terrestres et marins prioritaires

Dans le cadre du programme de Small Grant Comores, une partie des ressources (jusqu'à 30 %) pourrait être allouée à des projets situés en dehors des paysages terrestres et marins sélectionnés. Ces projets visent à renforcer l'impact global du travail de conservation, en s'assurant qu'ils sont innovants, inclusifs et percutants, tout en soutenant indirectement les initiatives au sein des paysages protégés

- Renforcement des corridors écologiques qui facilitent les déplacements des espèces entre différents habitats, augmentant ainsi la connectivité et la résilience des écosystèmes.

- Réduction des pressions sur les aires protégées par le développement des projets de subsistance durable dans les zones périphériques.
- Renforcement des partenariats locaux pour renforcer les collaborations avec des acteurs clés (autorités locales, agriculteurs, pêcheurs) qui, bien qu'en dehors du paysage sélectionné, jouent un rôle crucial dans la protection indirecte des zones cibles.
- Effet multiplicateur : pour créer des synergies avec les initiatives au sein des paysages protégés, multipliant ainsi l'impact global du programme Small Grant.

Ainsi, l'allocation de ressources à des projets en dehors des paysages protégés sélectionnés se fait de manière stratégique pour favoriser des actions qui complètent, amplifient et soutiennent le travail global de conservation, en créant un impact à long terme pour la biodiversité et les communautés locales des Comores.

4.2 Plateformes de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé

La phase OP8 du PMF doit organiser et soutenir des plateformes de dialogue entre les organisations de la société civile (OSC), le gouvernement et le secteur privé dans le but de promouvoir une gouvernance inclusive et de faciliter l'adoption de politiques et de pratiques favorables à la durabilité environnementale. Ces dialogues viseront à créer des ponts entre la base et les décideurs pour améliorer la prise en compte des préoccupations locales dans les politiques nationales et faciliter l'échange d'idées et de solutions innovantes. Il s'agit entre autres :

1. Plateformes de dialogue et partenariats tripartites (OSC-Gouvernement-Secteur privé)

a. Promotion du rôle des OSC et influence sur les politiques :

- Organisation régulière de forums de dialogue multipartites qui permettront de mettre en avant le rôle des OSC dans la gestion des ressources naturelles, la conservation et l'adaptation au changement climatique. Les thèmes clés des dialogues pourront aborder des sujets comme la mise en œuvre des CDN (Contributions Déterminées au niveau National), la protection de la biodiversité (via les SPANB - Stratégies et Plans d'Action pour la Biodiversité), et la gestion des risques environnementaux, incluant les PANA (Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation au changement climatique).
- Renforcement du plaidoyer des OSC : pour contribuer aux préparations conjointes pour les Conférences des Parties (COP) des conventions environnementales mondiales.

b. Laboratoires d'accélération des ODD et innovation locale :

- Soutien aux initiatives des ODD des Nations Unies afin d'encouragera la création de laboratoires d'innovation où les OSC, les communautés locales, le gouvernement et le secteur privé travailleront ensemble pour identifier des solutions innovantes pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD).
- Plateformes pour les dialogues sur l'agroécologie qui faciliteront l'échange de bonnes pratiques en matière d'agriculture, pêche durable, tout en influençant les politiques agricoles locales et nationales ;

c. Renforcement de la participation des communautés à la gouvernance des aires protégées :

- Le programme SGP soutiendra la mise en place de coalitions de communautés gérant des territoires et aires communautaires, facilitant un dialogue direct avec les décideurs pour influencer les politiques de gestion des ressources naturelles et renforcer la protection de la biodiversité.

d. Participation à des coalitions locales et mondiales :

- Coalitions pour la gestion des produits chimiques et des déchets : Le SGP appuiera la participation des OSC comoriennes aux dialogues régionaux et internationaux sur la gestion des produits chimiques et la réduction des déchets dangereux.

Le programme saisira également toutes les opportunités qui se présentent pour faire participer la SC aux consultations nationales organisées par les différents acteurs (PNUD, UE en lien avec les ODDs, département de l'environnement.).

Le programme favorisera le partage des leçons apprises et bonnes pratiques tout en organisant des ateliers régionaux et nationaux pour partager les leçons apprises des projets financés, tant au niveau local que national mais aussi en influençant des politiques environnementales nationales en utilisant les résultats des dialogues et des projets SGP pour servir de base pour proposer des ajustements aux politiques environnementales clés, en s'appuyant sur les expériences locales. Par exemple, si un projet local démontre une méthode efficace de restauration des mangroves, cela pourrait influencer les stratégies nationales de gestion côtière.

4.3 Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le programme National du PMF met en œuvre diverses stratégies pour promouvoir l'autonomisation des groupes marginalisés, dont les femmes, les communautés locales, les jeunes et les personnes handicapées

(a) Promotion de l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes

Le PMF national met en place des objectifs spécifiques visant à soutenir un pourcentage de projets dirigés par des femmes ou visant spécifiquement l'autonomisation des femmes. Un objectif de 30 à 50 % des projets pourrait être dirigé ou axé sur l'autonomisation des femmes, en fonction des priorités locales et en renforcement leur capacités aux techniques de gestion durable des ressources naturelles, à la conservation de la biodiversité et à la résilience climatique. Cela inclut des formations à l'entrepreneuriat et des sessions de leadership pour encourager leur autonomie économique.

(b) Autonomisation des jeunes

le PMF encourage l'innovation dirigée par les jeunes en offrant des subventions pour des initiatives innovantes qui répondent aux défis environnementaux. Les jeunes peuvent apporter des solutions nouvelles, notamment dans le domaine des technologies vertes ou des pratiques agricoles durables. et le programme encourage un pourcentage significatif de projets (10 à 20 %) qui sont dirigés par des jeunes ou axés sur leur participation active, en mettant l'accent sur l'entrepreneuriat vert et les initiatives de conservation innovantes.

(c) Participation des personnes handicapées dans la programmation et les projets du portefeuille national

Le PMF veille à ce que les projets soient inclusifs et accessibles aux personnes handicapées, en intégrant des éléments de conception universelle pour garantir leur participation pleine et entière aux activités de conservation et de gestion des ressources. Des points focaux pour les personnes handicapées seront nommés au sein des équipes du CNP pour s'assurer que leurs besoins sont pris en compte dès la conception des projets, garantissant ainsi leur intégration dans toutes les initiatives pertinentes.

(d) Situation des femmes dans les paysages terrestres et/ou marins sélectionnés

Dans les paysages terrestres et marins ciblés par le PMF, les femmes jouent un rôle central dans la gestion des ressources naturelles, notamment dans l'agriculture, la pêche et la collecte des produits forestiers non ligneux. Cependant, elles font face à des obstacles significatifs, tels qu'un accès limité aux ressources foncières, au crédit, aux formations et aux technologies.

Le programme national entreprendra les activités suivantes pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes :

- Renforcement de l'accès aux ressources : Des initiatives spécifiques seront mises en place pour améliorer l'accès des femmes aux terres, à l'eau et aux crédits financiers dans les paysages sélectionnés.
- Augmentation de la participation des femmes : Le programme encouragera une participation accrue des femmes dans les comités de gestion des ressources naturelles, avec une cible de représentation d'au moins 30 % dans les instances de prise de décision.
- Formation et soutien technique : Des formations sur les pratiques durables de gestion des ressources naturelles seront offertes aux femmes, avec une attention particulière à l'agriculture et à la pêche écologiques, ainsi qu'à la création d'entreprises vertes.

En intégrant ces approches, le PMF contribue activement à l'autonomisation des femmes avec au moins 40 % des projets financés par le PMF soient dirigés par des femmes ou explicitement axés sur leur autonomisation économique et sociale, et à l'égalité des sexes, tout en promouvant un développement durable inclusif pour tous les groupes marginalisés.

4.4 Gestion des connaissances

Le Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF FEM) aux Comores prévoit un plan structuré pour capturer, partager et diffuser les leçons apprises et les bonnes pratiques issues de son portefeuille national de projets. Ce processus vise à maximiser l'impact des projets, à encourager la reproduction et à faciliter la mise à l'échelle des innovations, tout en impliquant la société civile, le gouvernement, le secteur privé et d'autres parties prenantes concernées.

Les projets du SGP ont généré et continueront de générer une énorme quantité d'informations qu'il faudra gérer et partager avec le plus large public possible. Une large diffusion de ces informations permettra aussi bien au commanditaire qu'aux bénéficiaires de tirer des leçons sur les erreurs enregistrées par les différents partenaires de mise en œuvre. Ainsi, le processus de production de connaissances permettra non seulement aux équipes des projets de recueillir systématiquement les données de suivi et d'évaluation, ainsi que les expériences des bénéficiaires locaux. Ces données seront analysées pour identifier les bonnes pratiques, les succès et les défis spécifiques à chaque projet. Une synthèse des leçons apprises sera ensuite réalisée, en mettant en avant les éléments répliquables et innovants et une documentation des approches innovantes, des défis rencontrés et des solutions avec la capitalisation des expériences les résultats des projets sera consolidée sous forme de rapports de capitalisation pour une meilleure diffusion dissémination des acquis et leçons

D'autres types de produits outils et instruments de partage de connaissances seront produits à savoir :

- Rapports thématiques détaillant les leçons apprises, les succès et les bonnes pratiques seront produits pour chaque projet ou secteur thématique (par exemple, biodiversité, gestion durable des terres, énergie renouvelable).
- Guides pratiques et manuels seront élaborés pour fournir des instructions concrètes sur la mise en œuvre des innovations testées avec succès dans les projets.
- Études de cas illustratives seront publiées, mettant en lumière des exemples spécifiques de réussite ou d'innovation.
- Infographies et vidéos faciliteront la diffusion auprès d'un large public, des contenus visuels comme des vidéos documentaires et des infographies sont créés.

Quant aux foires de la connaissance et partage d'expériences, le programme organisera des foires de la connaissance. Ces événements réguliers permettent de présenter les résultats des projets à un public large,

y compris les autorités locales, les ONG, les acteurs du secteur privé et la société civile. Ces foires offrent des opportunités d'échange direct entre les parties prenantes.

Les ateliers et séminaires : Des ateliers seront organisés pour partager les résultats des projets, fournir des formations sur les bonnes pratiques et sensibiliser les parties prenantes sur les innovations du PMF.

Les expositions et démonstrations : Des stands et des expositions permettent de présenter les technologies ou pratiques novatrices issues des projets.

Les échanges entre pairs et échanges Sud-Sud entre les communautés impliquées dans les projets seront organisés, permettant aux membres de visiter des sites de projets réussis et d'apprendre.

D'autres instruments de partage de connaissances seront produits à savoir : i) la production d'un bulletin semestriel sur les nouveaux projets approuvés ainsi que les progrès enregistrés par les projets en cours ; ii) la création et alimentation régulière d'un compte Facebook SGP et enfin iii) la formation d'un réseau de journalistes environnementaux qui produiraient des articles ou des reportages sur les interventions du SGP dans le pays.

5. PLAN DE COMMUNICATION

La stratégie de communication qui sera mise en place devra permettre d'informer non seulement les principales parties prenantes que sont les OSC mais aussi le gouvernement tant au niveau central qu'au niveau insulaire et local (collectivités territoriales), les organisations internationales potentiellement intéressées à cofinancer le SGP, et le public en général sur le programme et ses interventions. En résumé, la stratégie vise à informer tous ces acteurs sur l'existence du programme, ses champs et ses zones d'interventions, à développer des partenariats utiles avec d'autres projets existants et à mobiliser davantage de ressources pour l'élargissement et l'augmentation de la capacité d'intervention du PMF.

C'est ainsi que la stratégie de communication s'articule autour des axes stratégiques suivantes :

a). Stratégie pour assurer l'intérêt et la collaboration des ONG et OCBs au niveau national :

- Effectuer des rencontres dans les différentes régions du pays avec des ONG et OCBs afin de leur présenter le programme PMF/SGP ;
- Participer aux différents forums et organisation de tout événement national impliquant des ONG et OCB dans les thèmes focaux du FEM pour faire la promotion du programme auprès des participants ;

b. Stratégie pour assurer l'intérêt et le soutien du gouvernement

- S'appuyer sur les représentants du gouvernement membre du CNP comme "points focaux" du SGP auprès de leurs ministères respectifs ; les faire participer au maximum à des visites de terrains et organiser des restitutions communes durant les réunions du comité unifiée de pilotage Environnement au moins deux fois par an ;
- Inviter des ministres à présider des cérémonies de lancement de nouveaux projets SGP ainsi que les inaugurations des grands ouvrages des projets communautaires du SGP, et solliciter des audiences auprès des ministres (Environnement ; Agriculture, Pêche Forêts ; Économie, Plan et Aménagement du Territoire ; Eau et Énergie), pour présenter les résultats du SGP Comores ;
- Participer activement aux initiatives du gouvernement relatives aux domaines du GEF ou non pour y exposer l'expérience du SGP.

c. Promotion du programme SGP auprès des donateurs :

Faire la promotion du PMF/SGP auprès des donateurs notamment auprès du groupe informel des bailleurs de fonds mis en place par le Commissariat Général au Plan. Avec l'appui du Point Focal Environnement du PNUD, la nomination du Secrétaire Général de la Vice-présidence en charge de l'Environnement comme Point Focal Opérationnel GEF, la stratégie envisagée consistera à :

- Prendre part aux réunions de ce groupe pour présenter la Stratégie pour OP7 ;
- Faire visiter des projets réussis aux membres de ce groupe, notamment dans le domaine des moyens d'existence durable ;
- Présenter le PMF/SGP aux opérateurs économiques qui sont intéressés par les domaines focaux du FEM et à la protection de l'environnement.

d. Lobbying pour un « Club de supporters du GEF Small Grants programme » :

- Convier certaines agences du système des Nations Unies et surtout le coordinateur Résident du SNU, la Banque Mondiale, l'Union Européenne (UE), l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) à visiter des projets SGP ;
- Faire l'expérience d'organiser des « journées portes ouvertes » sur le programme et les projets du SGP en y invitant les futurs « supporters du SGP »: Banque Mondiale, UE, Gouvernement, les représentations diplomatiques des pays donateurs (Japon, Etats-Unis, Pays-Bas, Royaume Uni), les ONGs internationales, les opérateurs économiques et le secteur privé.

6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT

Le Programme de microfinancements (PMF) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) encourage des projets environnementaux à petite échelle, souvent menés par des communautés locales ou des ONG. Lors de la mise en œuvre de ces projets, le PMF du FEM exige des contributions de cofinancement, qui peuvent prendre deux formes principales : **en espèces** et **en nature**. Ces contributions sont essentielles pour compléter les ressources du FEM et garantir la durabilité des projets.

a) Cofinancement en espèces et en nature garanti et prévu

Le cofinancement en espèces et en nature est essentiel à la réussite des projets soutenus par le PMF du FEM, car il permet d'élargir les ressources disponibles tout en assurant un engagement accru des parties prenantes locales, régionales et nationales. Les apports en espèces augmentent les capacités financières des projets, tandis que les contributions en nature offrent un soutien pratique et matériel crucial pour la mise en œuvre concrète des actions sur le terrain.

Le cofinancement en espèces fait référence aux contributions financières directes qui sont allouées au projet en plus du financement de base octroyé par le PMF du FEM. Ces contributions proviennent généralement de diverses sources telles que les gouvernements nationaux, les organisations partenaires pour apporter des fonds supplémentaires pour élargir la portée du projet et où les partenaires locaux peuvent contribuer financièrement, notamment via des cotisations ou des fonds propres pour les activités communautaires.

Le cofinancement en nature inclut toute contribution non monétaire, mais qui a une valeur économique significative. Ces apports sont fréquents et peuvent englober plusieurs types de soutien, notamment la main-d'œuvre bénévole, la fourniture de ressources ou d'équipements l'accès à des terrains ou des ou de l'expertise technique pour les projets

Dans le cadre de la gestion des paysages terrestres et marins, les cofinancements en espèces et en nature sont souvent étroitement liés à la gestion intégrée des ressources naturelles sous forme i) d'investissements dans la conservation des habitats, la restauration des écosystèmes ou la gestion durable des ressources naturelles, ii) de fourniture d'équipements pour surveiller la biodiversité, ou encore de la participation active des populations locales à la protection des zones protégées, iii) d'implication d'acteurs privés, comme les entreprises de tourisme durable, qui apportent des fonds ou des infrastructures en échange d'un accès à des écosystèmes protégés.

b) Opportunités de cofinancement

Plusieurs opportunités de cofinancement peuvent se présenter :

- i) Cofinancement du FEM et des ressources extérieures pour les initiatives stratégiques de la SNP alignées aux Objectifs de Développement Durable (ODD)
- ii) Approche du recouvrement des coûts pour cofinancer les coûts non liés aux subventions du programme national du PMF

Le Programme de microfinancement (PMF) nécessite une stratégie de **recouvrement des coûts** pour couvrir une partie des coûts non couverts par les subventions du FEM.

- **Mobilisation des ressources du PNUD** : Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en tant qu'administrateur du PMF, peut contribuer à couvrir certains coûts administratifs et opérationnels via des fonds propres ou à travers des programmes connexes. Le PNUD pourrait allouer des fonds de programmes de développement durable aux projets du PMF, notamment dans les domaines de la gouvernance locale et de la résilience climatique.
- iii) PMF comme mécanisme de mise en œuvre d'autres projets et programmes :
- Le **PMF** a démontré sa capacité à agir comme un mécanisme efficace pour la mise en œuvre de petits projets communautaires. Cette expérience peut être exploitée pour servir de mécanisme de mise en œuvre pour d'autres programmes en intégrant les éléments suivants :
- **Utilisation du PMF pour des initiatives locales** : Grâce à son réseau communautaire et sa capacité à travailler avec des organisations de la société civile, le PMF peut être utilisé par d'autres programmes nationaux ou internationaux pour mettre en œuvre des initiatives à petite échelle. Les agences nationales ou internationales peuvent faire appel au PMF pour exécuter des volets spécifiques de leurs programmes dans les régions reculées ou auprès des communautés vulnérables.
 - **Inclusion dans des projets plus vastes de développement et ou Renforcement des capacités** : Le PMF peut être intégré dans des programmes de développement rural ou d'adaptation au changement climatique financés par d'autres organismes. Il peut aussi assurer la mise en œuvre pour des programmes d'éducation environnementale, de formation et de renforcement des capacités à l'échelle communautaire, en contribuant à la création de réseaux locaux pour la gestion durable des ressources naturelles.

iv) Financement potentiel du secteur privé

Le secteur privé peut jouer un rôle clé dans le cofinancement de projets du PMF, notamment à travers des initiatives durables qui soutiennent des entreprises locales ou régionales.

- **Appui aux entreprises durables** : Le PMF peut encourager et cofinancer des projets de création ou de renforcement d'entreprises locales dans des secteurs durables tels que l'agriculture biologique, l'éco-tourisme ou la production d'énergies renouvelables. Le secteur privé peut soutenir ces entreprises par des investissements directs ou via des partenariats public-privé.
- **Partenariats avec des institutions financières** : Des partenariats peuvent être créés avec des banques locales ou internationales pour financer des projets à grande échelle. Par exemple, des programmes de microfinance peuvent être mis en place pour soutenir des entrepreneurs locaux œuvrant dans des secteurs verts.

7. OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT

L'équipe nationale du PMF des Comores peut aider les communautés locales et les OSC à accéder à des financements externes plus importants. Cela augmentera le flux de ressources vers les parties prenantes, contribuant ainsi à renforcer les capacités locales, à garantir la durabilité des projets, et à élargir l'impact des initiatives du PMF au-delà de ses propres fonds. Cette mobilisation des ressources supplémentaires,

même si elle ne passe pas directement par le PMF, est un levier stratégique pour maximiser les opportunités de développement durable dans le pays

Au niveau gouvernemental, le nouveau ministère de l'Environnement, chargé du tourisme est le principal partenaires du PMF en tant que maître d'œuvre suivi du ministère de l'Agriculture de la Pêche et de l'Artisanat. De manière particulière, le PMF devra compter sur des structures comme les Directions de l'environnement et des forêts de l'Union et des Iles.

Toutes ces structures gèrent des projets avec lesquels il va falloir établir des synergies ou créer des partenariats solides.

Les collectivités territoriales sont légalement responsables de la gestion des ressources naturelles de leur territoire. Ainsi, les Maires sont des ressources potentielles pour le succès du PMF en plus qu'ils ont la possibilité de mobiliser des fonds pour cofinancer des actions. Le PMF doit convaincre les autorités habilitées pour l'accompagner dans ces démarches de création de partenariat non seulement avec les autres organismes gouvernementaux, mais aussi avec ceux de la coopération bilatérale et multilatérale.

Le PMF compile et maintient à jour une base de données des donateurs multilatéraux, bilatéraux et privés intéressés par les projets de développement durable, la conservation de la biodiversité, le changement climatique et autres domaines pertinents aux Comores. Cela inclurait des informations sur les cycles de financement, les priorités stratégiques des donateurs et les conditions d'éligibilité.

Il peut également organiser des sessions pour informer les OSC et les communautés sur les opportunités de financement disponibles. Cela pourrait inclure des **séminaires web** ou des rencontres physiques pour expliquer les appels à projets, les dates limites, et les priorités des donateurs.

De même le PMF peut servir de **pont entre les OSC et les donateurs** multilatéraux ou bilatéraux. En participant à des forums régionaux ou internationaux et en collaborant avec des organisations comme le PNUD, la FAO ou la Banque Mondiale, le PMF peut établir des relations avec des bailleurs de fonds intéressés par le soutien aux initiatives locales. Mais aussi promouvoir des **partenariats entre les communautés et le secteur privé** pour attirer des investissements, en particulier dans des domaines tels que l'agriculture durable, l'éco-tourisme ou l'énergie renouvelable.

8. PLAN DE GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Planification (SNP) de la Phase Opérationnel 8 (OP8) aux Comores, un tableau des risques anticipés, accompagné d'une estimation du degré et de la probabilité des risques ainsi que des mesures d'atténuation proposées et les mécanismes de suivi pour chaque risque identifié : peut se présenter ainsi

Tableau 3. Description des risques identifiés dans l'OP8

Risque	Degré de Risque (Faible, Modéré, Élevé)	Probabilité (Faible, Modérée, Élevée)	Mesures d'atténuation	Suivi et Évaluation
Risques sociaux et environnementaux				
Impact négatif sur les écosystèmes sensibles (garantie environnementale PNUD)	Élevé	Modérée	Évaluations environnementales préalables aux projets ; mise en place de mesures d'atténuation (zones tampons, reforestation, gestion durable des terres)	Suivi par des rapports trimestriels de l'impact environnemental

Conflits locaux liés à l'utilisation des ressources naturelles	Modéré	Élevée	Sensibilisation et concertation avec les parties prenantes locales ; mise en place de comités de gestion des conflits	Suivi à travers des réunions mensuelles des parties prenantes et des consultations communautaires.
Risques climatiques				
Sécheresses prolongées réduisant la disponibilité de l'eau pour les projets agricoles et de reforestation	Élevé	Modérée	Intégration de technologies de conservation de l'eau (irrigation goutte à goutte, stockage de l'eau) ; choix de cultures résilientes à la sécheresse ; promotion de l'agroforesterie et des solutions basées sur la nature.	Suivi par des indicateurs climatiques locaux et des rapports annuels sur les impacts des sécheresses sur les projets.
Tempêtes tropicales et cyclones endommageant les infrastructures de projet Élévation du niveau de la mer affectant les zones côtières et les écosystèmes marins	Élevé	Modérée	Intégration de normes de construction résistantes aux catastrophes dans les infrastructures Planification de l'adaptation côtière (construction de digues, restauration de mangroves), intégration de projets de conservation marine	Suivi via des rapports saisonniers sur les dommages aux infrastructures et les actions préventives prises. Suivi à travers des analyses des impacts PANA
Risques politiques et économiques				
Instabilité politique ou changements de gouvernance	Modéré	Modérée	Établissement d'un dialogue régulier avec le gouvernement central et local ; adaptation des projets aux priorités gouvernementales changeantes.	Suivi via des rapports des réunions avec les autorités locales et nationales.
Faiblesse des capacités institutionnelles locales à gérer les projets	Élevé	Élevée	Renforcement des capacités locales à travers des formations continues en gestion de projet, suivi et évaluation ; intégration de mécanismes de contrôle de qualité dans la mise en œuvre des projets.	Suivi évaluations de capacités des institutions locales. par le PNUD
Catastrophes naturelles et autres risques environnementaux				
Inondations soudaines causant des dommages aux cultures et aux infrastructures	Élevé	Modérée	sensibilisation communautaire sur les risques d'inondation ; renforcement des infrastructures clés pour résister aux inondations.	Suivi via des rapports climatiques
Risques économiques et financiers				
Manque de ressources financières pour cofinancer les projets de la SNP	Modéré	Élevée	Diversification des sources de financement (secteur privé, donateurs bilatéraux et multilatéraux) plaidoyer pour un engagement financier national et international.	Rapport annuel

9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le suivi-évaluation du PMF doit se conformer aux lignes directrices du programme national de suivi et d'évaluation du PMF. Ce dernier doit donc être rigoureux et bien structuré, intégrant des indicateurs spécifiques, un budget dédié ainsi qu'un mécanisme d'examen d'impact. L'objectif est de garantir une **mesure continue des résultats** et de permettre une **prise de décision éclairée** tout au long de la mise en œuvre du projet. Cette approche contribuera à la durabilité des actions entreprises et à la maximisation des impacts positifs. Le suivi et l'évaluation (S&E) des projets du Programme de Microfinancement (PMF) se feront à deux niveaux : au **niveau des projets individuels** et au **niveau national** pour agréger et

analyser les résultats dans l'ensemble du portefeuille. Ce processus repose sur une approche participative, rigoureuse et transparente, mettant l'accent sur l'assurance qualité des données, l'implication des communautés locales et le respect des principes éthiques.

9.1 Approches de suivi aux niveaux des projets et du pays

9.1.1. Suivi des progrès au niveau des projets

Chaque projet du PMF est suivi de manière systématique, avec un accent particulier sur les indicateurs clés définis dans les directives nationales du PMF. Le suivi à ce niveau implique :

- **Collecte de données régulière** sur les indicateurs du projet (environnementaux, sociaux, économiques, etc.).
- **Visites de suivi** par l'équipe de S&E nationale du PMF au moins une fois pendant la durée de vie du projet. Cela permet de vérifier les progrès sur le terrain, identifier les défis potentiels et ajuster les actions si nécessaire.
- **Suivi participatif** : Les bénéficiaires locaux et les membres de la communauté jouent un rôle actif dans la collecte des données, la définition des objectifs et la validation des résultats. Cette approche permet de s'assurer que les données sont représentatives et ancrées dans la réalité locale.
- **Renforcement des capacités des bénéficiaires** : Dès le début du projet, les bénéficiaires participent à un **atelier de renforcement des capacités** en matière de suivi et d'évaluation. Cet atelier, organisé par l'équipe nationale du PMF, permet de former les bénéficiaires aux techniques de suivi des indicateurs, à l'utilisation des outils de collecte de données et à la compréhension des exigences de rapport. Cela garantit la cohérence et la qualité des données tout au long de la mise en œuvre du projet.

9.1.2. Agrégation et analyse des résultats au niveau national

Les résultats des différents projets sont agrégés et analysés au niveau du portefeuille national, dans une base de données centralisée du PMF. Ce processus inclut :

- **Saisie systématique des données** : Chaque projet est tenu de soumettre ses données de suivi dans un format standardisé, permettant une intégration fluide dans la base de données nationale du PMF. Cette base de données est utilisée comme un **outil de gestion continue**, assurant le suivi des performances du portefeuille national dans son ensemble.
- **Assurance qualité des données** : Une vérification rigoureuse des données est effectuée, impliquant une validation croisée avec les visites de suivi, les rapports de terrain et d'autres sources locales. Un accent particulier est mis sur l'intégrité, la fiabilité et la cohérence des données fournies. L'utilisation d'**outils numériques de suivi** (ex. : applications mobiles, plateformes en ligne) peut aussi être envisagée pour faciliter la collecte et l'analyse des données. Cela permet une **mise à jour en temps réel** des progrès et un accès facile aux informations par les parties prenantes.

9.1.3. Plan d'évaluation et fréquence des visites de suivi

Le suivi se fait à la fois à travers des **visites régulières de terrain** et des évaluations à mi-parcours et finales :

- **Visites de suivi** : Chaque projet fait l'objet d'au moins une visite de suivi par l'équipe nationale du PMF durant son cycle de vie. Ces visites permettent d'évaluer les progrès réels, de vérifier les indicateurs et d'ajuster les interventions si nécessaire. En plus des visites individuelles, des visites de suivi conjointes peuvent être envisagées pour plusieurs projets dans une même région, dans

un souci de rentabilité et de collaboration avec d'autres partenaires (bailleurs de fonds, universités, fondations).

- **Partenariats de suivi conjoints** : Pour maximiser l'efficacité et réduire les coûts, des partenariats de suivi peuvent être établis avec le projet RENAP en utilisant le personnel du RENAP sur le terrain. Cela permet de mutualiser les ressources tout en garantissant une couverture plus large et un suivi de meilleure qualité.
- **Évaluation du portefeuille** : À la fin de chaque cycle du PMF, une auto-évaluation globale du portefeuille national sera réalisée. Celle-ci examine l'efficacité des projets, les résultats obtenus et l'impact à long terme. Ce processus d'évaluation fait appel à des méthodologies mixtes (quantitatives et qualitatives) pour analyser les résultats globaux et produire des recommandations pour les phases suivantes.

9.1.4.1 Participation des parties prenantes locales

Les parties prenantes locales, en particulier les membres des communautés affectées par les projets, sont activement impliquées dans le suivi et l'évaluation. Leurs rôles incluent :

Chaque ONG/OCB est responsable de la rédaction de sa proposition du projet à soumettre au CNP pour examen. A travers des ateliers de formation en préparation de projets, ils seront encouragés à tenir des réunions de planification participative où les collectivités locales seront actives pour exprimer leurs attentes concernant les résultats et les objectifs prioritaires du projet. Une subvention de planification sera accordée à certaines ONG qui ont besoin d'une formulation plus participative des communautés locales pour encourager l'appropriation.

Concernant le suivi, les intervenants locaux seront impliqués à travers les visites du CNP sur les sites des projets. La participation directe peut être réalisée à travers des ateliers d'évaluation participative du projet. Les réunions de suivi & évaluation impliquant les parties prenantes seront organisées au niveau local afin de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets. Dans la plupart des cas, cet exercice aura lieu une fois, au moment de l'évaluation de mi-parcours du projet.

L'évaluation de mi-parcours étant une étape importante du cycle des projets, à cette occasion et au regard des performances obtenues du projet, la Coordination du programme peut décider ou non, de continuer le financement des activités du projet. Le rapport de revue à mi-parcours sera envoyé au ministère de tutelle, au PNUD et au CNP, pour directives et orientation à suivre.

Tous les rapports de mission, les rapports annuels et semestriels seront gardés en fichiers électroniques et copies durs au niveau du programme.

Un autre dispositif mieux adapté pour pallier les contraintes de suivi liées à la configuration géographique de nos îles est l'identification des points focaux du SGP dans les îles. Ces derniers sont en contrat avec le PNUD dans des programmes similaires au SGP. Ils seront chargés de suivre les activités des projets sur le terrain et rendront compte à la coordination du programme.

Tableau 4. Plan de S&E au niveau du programme national
Le tableau 4 ci-dessous donne un aperçu du plan de suivi et évaluation de l'OP7.

Activités M & E	Objectifs	Parties responsables	Source de financement	Calendrier
Elaboration CPS	Cadre pour l'identification des projets communautaires	CN, CNP, les parties prenantes,	Couvert par la subvention préparatoire	Au début de l'OP
Revue de la stratégie annuelle du programme pays	L'apprentissage, la gestion adaptative	CN, CNP, DGEF	Couvert par les coûts de fonctionnement du Programme	Les examens seront effectués chaque année pour s'assurer que les résultats de CPS sont atteints ou prendre des décisions sur les besoins de gestion adaptative
Réunions d'examen du CNP et l'analyse du projet	Evaluer l'efficacité des projets, des portefeuilles, des approches ; l'apprentissage, la gestion adaptative	CN, CNP, PNUD	Couvert par les coûts de fonctionnement du Programme	Deux fois par an, et la gestion adaptative à la fin de chaque année de subvention
Rapport annuel du programme	Permettre la communication efficace pour le CNP	A présenter par le CN au CNP. Points focaux conventions Rio	Couvert par les coûts de fonctionnement du Programme	Une fois par an, en juin
Rapport annuel de suivi-évaluation.	Permettre la communication efficace pour le CNP et le FEM ; présentation des résultats aux donateurs	A soumettre par le CN au CNP. Points Focaux Conventions Rio	Couvert par les coûts de fonctionnement du Programme	Une fois par an, en juillet
Examen stratégique du portefeuille pays	Apprentissage, gestion adaptative pour développement du SGP.	CNP	Couvert par les coûts de fonctionnement du Programme	Une fois par phase opérationnelle
Base de données PMF	Garantir l'intégration de données du PMF.	CN, PA	Temps du personnel	chaque année et durant tout au long de l'OP8.
Audit	Respect des règles et normes de gestion du projet.	Auditeurs externes/ CN/PA	Budget de fonctionnement global	Annuellement pour des pays sélectionnés sur la base d'une évaluation des risques

9.2 Cadre de résultats de la SNP

Tableau 5 : Cadre de résultats de la Stratégie nationale du programme de l'OP8 du PMF

Alignement sur les ODD La stratégie nationale du SGP s'inscrit dans le cadre des efforts du PNUD pour accompagner les progrès de l'Union des Comores vers la réalisation de ses ODD, et contribuera plus particulièrement aux suivants: ODD 1 – Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout (1.4 Accès aux ressources et 1.5 Réduction de la vulnérabilité); ODD 5 – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (5.5 Participation des femmes); ODD6 – Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous (6.6 Protection et restauration des écosystèmes); Objectif 12 - Assurer des modes de consommation et de production durables (12.2 Gestion durable des ressources naturelles, 12.8 Formation et information environnementale, 12b Tourisme durable); ODD13 – Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts (13.1 Résilience et adaptation); ODD 14 – Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (14.2 Écosystèmes marins et côtiers, 14.4 Réglementation de la pêche, 14.5 Préservation des zones marines, 14.7 Petits États Insulaires, 14b Préservation de la pêche artisanale); et ODD 15 – Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, arrêter et inverser la dégradation des terres et arrêter la perte de biodiversité (15.1 Préservation des écosystèmes terrestres, 15.2 Gestion durable des forêts, 15.4 Écosystèmes de montagne, 15.5 Biodiversité et espèces menacées, 15.7 Braconnage, 15.8 Espèces envahissantes, 15a Financement pour la biodiversité).		
Synergie avec le descriptif de programme de pays (DPP) du PNUD : Résultat contributif (UNSDCF/CPD, RPD, GPD) : Résultat 1 : D'ici 2026, les acteurs étatiques et non étatiques et la population comorienne, en particulier les plus vulnérables, renforcent leur résilience au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux crises et assurent une gestion durable et intégrée des écosystèmes terrestres et marins et des biens et services écosystémiques associés, dans un contexte de promotion de l'habitat durable à faible empreinte environnementale. Le SGP contribue également aux objectifs régionaux du PNUD pour contribuer à des actions de coopération entre pays voisins dans des domaines comme l'adaptation au changement climatique ou la gestion des écosystèmes transfrontaliers. Le SGP doit également veiller à contribuer aux objectifs globaux du PNUD en matière de développement durable, tels que Le soutien à des projets innovants au niveau local qui peuvent ensuite être mis à l'échelle ou répliqués à travers d'autres initiatives du PNUD.		
Objectif du programme PMF/OP8 : L'alignement stratégique de la stratégie du SGP avec les résultats contributifs des différents cadres (UNSDCF, CPD, RPD, GPD) doit s'effectuer en suivant les priorités identifiées aux niveaux national, régional et global. Cela nécessite une cohérence dans la conception des projets du SGP, en veillant à ce qu'ils répondent aux défis locaux tout en contribuant aux objectifs plus larges du PNUD, notamment dans la réalisation des ODD et la promotion d'un développement durable inclusif		
1 Initiatives stratégiques de la SNP de l'OP8 du PMF	2 Indicateurs et objectifs de la SNP	3 Moyens de vérification

Initiative stratégique 1 : Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés	600 hectares de paysages faisant l'objet de pratiques améliorées (à l'exclusion des aires protégées) (indicateurs de base 4.1 et 4.3 du FEM) 54 762 hectares d'aires marines protégées créées ou faisant l'objet d'une gestion améliorée (indicateur de base 2 du FEM) 1000 hectares d'habitat marin dans le cadre de pratiques améliorées (indicateur de base 5 du FEM)	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Variables de comparaison pour l'évaluation de référence Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national
<u>Initiative stratégique 2 :</u> Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire renforcées	700 hectares de terres et d'écosystèmes en cours de restauration (indicateur de base 3.1 du FEM) 07 partenariats pour faire progresser l'agriculture et la pêche durables et/ou la sécurité alimentaire (tels que la diversification, l'intensification durable, la gestion durable de la pêche, les pratiques agricoles agroécologiques, l'agriculture intelligente face au climat, les programmes de certification, les initiatives d'approvisionnement local, la réduction des déchets et l'économie circulaire, etc.)	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national Indicateurs pour la résilience dans les paysages socio-écologique de production (SEPL)
<u>Initiative stratégique 3 :</u> Co-avantages de l'accès à des sources d'énergie à faible teneur en carbone	14 306 265 mtCO₂e tonnes d'émissions de gaz à effet de serre atténuées/évitées (indicateur de base 6 du FEM) Augmentation de 100 kW de la capacité installée d'énergie renouvelable grâce aux systèmes à l'échelle communautaire (biomasse, micro-hydroélectricité, énergie solaire, etc.) 6(nombre) solutions adaptées localement promouvant les technologies à faible teneur en carbone (telles que les technologies de biogaz nouvelles/modifiées, les fourneaux à haut rendement énergétique développés localement, les utilisations innovantes de l'énergie solaire/éolienne, etc.)	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen de la Stratégie nationale du programme (Apport du CNP)
Renforcer l'inclusion sociale	400 personnes bénéficiant des investissements financés par le FEM, ventilées par sexe (indicateur de base 11 du FEM) 10 projets comportant des interventions ciblées en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes 08 projets qui démontrent des modèles de participation (a) des peuples autochtones, (b) des jeunes et (c) des personnes handicapées. 04 subventions avec un soutien ciblé pour 1) les femmes ou les groupes de femmes ; 2) les jeunes ou les groupes dirigés par des jeunes ; 3) les groupes de peuples autochtones	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national

	600 000 USD du portefeuille total de subventions obtenu par 1) des femmes ou des groupes de femmes ; 2) des groupes de jeunes ou des groupes dirigés par des jeunes ; 3) des groupes de peuples autochtones	
Suivi et évaluation et gestion des connaissances	30 projets avec réunions impliquant les OSC/OCB locales ou les communautés pour suivre les résultats du projet, évaluer les impacts et identifier les leçons apprises 05 événements d'échange/partage de connaissances avec la participation des communautés locales 04 référentiels de connaissances en ligne développés dans le cadre du projet PMF 3 examens d'impact nationales/ internationales réalisées avec des preuves de l'impact du PMF et des leçons apprises. 04 d'échanges Sud-Sud entre communautés, ONG/OSC ou autres partenaires à l'intérieur d'un pays ou entre pays pour transférer des connaissances, reproduire des technologies, des outils ou des approches sur des problèmes environnementaux mondiaux.	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national



10. APPROBATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE

Les membres du CNP participant à l'élaboration, l'examen et à l'approbation de la SNP de l'OP8	Signatures
Youssef Elamine Mbechezi , Président du CNP ; Directeur de l'Environnement et des Forêts, Point Focal Opérationnel GEF	
Ahmed Youssef , Président de la Maison de la Société Civile (MOSC) de l'Union des Comores	
SAID HACHIM Fouad , Directeur des opérations <u>Innov'LAB</u> de l'Union des Chambres des Commerces des Comores	
Abdillah Msaidié , Président National de l'Union des Chambres d'Agricultures des Comores	
Hachim Abderemane , Directeur Exécutif de l'ONG <u>Ulanga</u>	
Tohiri Mohamed , Directeur de la FADESIM	
Saadi Mouslim , <u>Analyste Programme PNUD</u>	
Ismael Chakir , Directeur ONG OGIRNA	
Yahaya Ibrahim , Représentant du Directeur Général CNDRS	
Abdousalami Mihidjay , Point Focal National Changement Climatique	
Ahmed Youssef , DGA ANACEP	
Ahmed Halima , Chef Groupe t Environnement /Agriculture au Commissariat Général au Plan (CGP)	
Ambadi Issouf , Point Focal désertisation /GMV de la SADC	